

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 24 FÉVRIER 2021 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^e RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Joëlle Barrette (poste 1)
Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*
Madame Geneviève Huard (poste 4) – *vice-présidente*
Madame Corinne Clermont (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Monsieur Jimmy Larochelle (poste 10)
Madame Marie-Claude Brousseau (poste 11)
Madame Annie Gaudreault (poste 12)
Madame Élisabeth Renaud (poste 13)
Monsieur Anthony Simard (poste 15)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles

Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques

Madame Lyne Grenier, secrétaire générale

Madame Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0034-21

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Élisabeth Renaud **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0035-21

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT les circonstances actuelles décrétées par la direction de la santé publique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Simard **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0036-21

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle TEAMS;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Période de questions;
5. Rapport annuel 2019-2020 – dépôt;
6. Rapport annuel 2019-2010 – séance publique d'information (LIP, art. 220.1);
7. Réussite des élèves au secteur des jeunes – suivi;
8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2020;
9. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020;
10. Démission d'un administrateur;
11. Formation du comité de gouvernance et d'éthique – modification;
12. Règlement numéro 65-2021 relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James - adoption;
13. Règlement numéro 66-2021 relatif à la participation des membres à une séance du conseil d'administration et à la formation du quorum au lieu fixé pour cette séance - adoption;
14. Règlement numéro 67-2021 relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021 - adoption;
15. Demande d'autorisation au MEQ pour l'acquisition d'un terrain;
16. Acquisition du terrain pour la future résidence étudiante;
17. Politique relative à la santé et la sécurité au travail – amendement;
18. Calendrier scolaire 2021-2022 (secteur jeunes) – adoption;
19. Calendriers scolaires 2021-2022 (secteur FP et FGA) – adoption;
20. Demande d'accès au système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA);
21. Rapport du comité de vérification;
22. Octroi de contrat pour la location d'une excavatrice sur chenilles hybride pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
23. Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction – amendement;
24. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique;
25. Politique relative à l'usage illicite des drogues et stupéfiants par les élèves – amendement;
26. Politique relative à l'expulsion d'un élève – amendement;
27. Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève – amendement;
28. Rapport du comité des ressources humaines;
29. Orientation en lien avec la sous-traitance pour les contrats de services en entretien ménager;
30. Offre de services complémentaires en formation générale des jeunes sur le territoire – recommandation du comité de répartition des ressources;
31. Rapport de la direction générale;
32. Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation N° A3 et A4 à l'école Le Filon de Chapais;
33. Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 4 à l'école La Porte-du-Nord de Chibougamau;
34. Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 3 à l'école Boréale de Lebel-sur-Quévillon;
35. Octroi de contrat pour l'acquisition d'un simulateur de foreuse de surface sur chenilles pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
36. Octroi de contrat pour les travaux de réfection de la toiture de l'école La Porte-du-Nord de Chibougamau – Phase 1;

- 37. Normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration;
- 38. Comité de parents;
- 39. Divers :
 - 39.1. Présence des élèves en classe (3^e, 4^e et 5^e secondaire);
 - 39.2. Versement des allocations de présence et autres frais à compter du 1^{er} janvier 2021;
- 40. Période de questions;
- 41. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance en mode virtuel.

**Rapport
annuel 2019-
2020 – dépôt**

RÉSOLUTION CA-0037-21

CONSIDÉRANT l'article 220 (1^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.* »

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du *Rapport annuel 2019-2020*;

CONSIDÉRANT l'article 220 (3^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année* »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU**

D'accepter le dépôt du *Rapport annuel 2019-2020* du Centre de services scolaire, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2020-2021-007.

DE transmettre une copie au ministre de l'Éducation du Québec;

DE rendre public ce rapport dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6 – RAPPORT ANNUEL 2019-2020 – SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION (LIP, art. 220.1)

Le *Rapport annuel 2019-2020* sera déposé sur le site Internet et la page *Facebook* du Centre de services scolaire de la Baie-James.

POINT 7– RÉUSSITE DES ÉLÈVES AU SECTEUR DES JEUNES – SUIVI

Madame Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, présente la synthèse effectuée dans le cadre d'une analyse des taux de réussite au primaire et au secondaire pour les matières de base, soient le français et la mathématique.

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance
extraordi-
naire du 2
décembre
2020**

RÉSOLUTION CA-0038-21

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
2 décembre
2020**

RÉSOLUTION CA-0039-21

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Simard **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Démission
d'un
adminis-
trateur**

RÉSOLUTION CA-0040-21

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Mme Cindy Moisan, reçue au secrétariat général le 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater la vacance au *Poste 3 – Membre parent d'un élève – District # 3 – Lebel-sur-Quévillon*, à compter de cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Corinne Clermont **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte la démission de Mme Cindy Moisan, effective à compter du 15 janvier 2021.

ET procède au comblement de ce poste, en vertu de l'article 175.10 de la Loi sur l'instruction publique, et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Démission
d'un
adminis-
trateur**

RÉSOLUTION CA-0041-21

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Mme Mariève Bernier, reçue au secrétariat général le 2 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater la vacance au *Poste 14 - Membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé et des services sociaux*, à compter de cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Élisabeth Renaud **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte la démission de Mme Mariève Bernier, effective à compter du 2 février 2021.

ET procède au comblement de ce poste, en vertu de l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Formation
du comité de
gouvernance
et
d'éthique –
modification**

RÉSOLUTION CA-0042-21

CONSIDÉRANT la résolution CA-0029-20 adoptée le 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Mariève Bernier, effective le 2 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce membre sur le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** que le comité de gouvernance et d'éthique soit formé des membres suivants :

- ✓ Mme Élisabeth Renaud
- ✓ Mme Julie Néron
- ✓ Mme Corinne Clermont
- ✓ Mme Joëlle Barrette (en remplacement de Mme Mariève Bernier)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Règlement
numéro 65-
2021 relatif
aux règles de
fonction-
nement du
conseil
d'adminis-
tration du
Centre de
services
scolaire de la
Baie-James –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0043-21

CONSIDÉRANT la résolution CA-0022-20 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le nouveau règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT qu'un avis public à cet effet a été publié, et ce, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 65-2021 relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James;

QU'un avis public soit donné de l'adoption de ce règlement, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Règlement
numéro 66-
2021 relatif à
la
participation
des membres**

RÉSOLUTION CA-0044-21

CONSIDÉRANT la résolution CA-0023-20 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2020;

**à une séance
du conseil
d'adminis-
tration et à
la formation
du quorum
au lieu fixé
pour cette
séance –
adoption**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le nouveau règlement relatif à la participation des membres à une séance du conseil d'administration et à la formation du quorum au lieu fixé pour cette séance;

CONSIDÉRANT qu'un avis public à cet effet a été publié, et ce, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 66-2021 relatif à la participation des membres à une séance du conseil d'administration et à la formation du quorum au lieu fixé pour cette séance.

QU'un avis public soit donné de l'adoption de ce règlement, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger le règlement numéro 63-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Règlement
numéro 67-
2021 relatif
au calendrier
des séances
ordinaires
du conseil
d'adminis-
tration pour
l'année
scolaire
2020-2021 –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0045-21

CONSIDÉRANT la résolution CA-0024-20 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis public à cet effet a été publié, et ce, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joëlle Barrette **ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 67-2021 relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021.

QU'un avis public soit donné de l'adoption de ce règlement, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger les règlements 61-2015 et 62-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demande
d'autorisa-
tion au MEQ
pour
l'acquisition
d'un terrain**

RÉSOLUTION CA-0046-21

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un terrain de soccer-football synthétique piloté par la Ville de Chibougamau;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration autorise le Centre de services scolaire de la Baie-James à présenter au ministère de l'Éducation du Québec, une demande d'acquisition du lot 6 398 339 du cadastre officiel du Québec, pour la construction d'un terrain de soccer-football synthétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16 – ACQUISITION DU TERRAIN POUR LA FUTURE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

Ce point est reporté ultérieurement.

Politique relative à la santé et la sécurité au travail – amendement

RÉSOLUTION CA-0047-21

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’amender la *Politique relative à la santé et la sécurité au travail*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d’amender la *Politique relative à la santé et la sécurité au travail*, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2020-2021-008.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Calendrier scolaire 2021-2022 (secteur jeunes) – adoption

RÉSOLUTION CA-0048-21

CONSIDÉRANT que le personnel enseignant a été informé et consulté sur le projet de calendrier scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le comité de parents a été consulté sur le projet de calendrier scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu entente entre le Centre de services scolaire de la Baie-James et le syndicat des enseignants sur la distribution des jours de travail dans le calendrier scolaire de la prochaine année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2021-2022 est conforme au régime pédagogique et à la Loi sur l’instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** d’adopter le calendrier scolaire 2021-2022, applicable à la clientèle des jeunes des secteurs de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Radisson, tel que proposé au conseil d’administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2020-2021-009.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Calendriers scolaires 2021-2022 (secteur FP et FGA) – adoption

RÉSOLUTION CA-0049-21

CONSIDÉRANT qu’il y a eu consultation entre la direction du Service de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes de la Baie-James et la partie syndicale des enseignants et enseignantes sur la distribution des jours de travail dans le calendrier civil de la prochaine année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les enseignantes et enseignants ont été informés et consultés sur les projets de calendriers scolaires pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires 2021-2022 sont conformes au régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Corinne Clermont **ET RÉSOLU** d'adopter les calendriers scolaires 2021-2022 pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes, tels que proposés au conseil d'administration, dont copies sont déposées en annexes sous les numéros 2020-2021-010 et 2020-2021-011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demande
d'accès au
système de
Gestion de
l'application
de la Loi sur
les archives
(GALA)**

RÉSOLUTION CA-0050-21

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 et 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Baie-James est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Baie-James désire utiliser le système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA), pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joëlle Barrette **ET RÉSOLU** d'autoriser Mme Nacima Mansouri, technicienne en documentation, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mme Annie Gaudreault, porte-parole du comité de vérification, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 7 janvier 2021 et de celle tenue le 3 février 2021.

**Octroi de
contrat pour
la location
d'une
excavatrice
sur chenilles
hybride pour
le Centre de
formation**

RÉSOLUTION CA-0051-21

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 7 janvier 2021 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration, par Mme Annie Gaudreault, porte-parole du comité de vérification;

professionnelle de la Baie-James

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification quant à l'octroi de ce contrat;

CONSIDÉRANT la vérification faite préalablement auprès des membres du conseil d'administration quant à la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jimmy Larochelle **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de vérification **ET** d'octroyer, en date du 11 janvier 2020, le contrat pour la location d'une excavatrice sur chenilles hybride pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James à l'entreprise *Équipement SMS* de Chicoutimi, pour un montant de deux cent cinquante mille quatre cent quarante dollars et soixante cents (250 440,60 \$), avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction – amendement

RÉSOLUTION CA-0052-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 3 février 2021 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Annie Gaudreault, porte-parole du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Élisabeth Renaud **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de vérification et d'amender la *Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2020-2021-012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24 – RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Corinne Clermont, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 20 janvier 2021 et de celle tenue le 11 février 2021.

Politique relative à l'usage illicite des drogues et stupéfiants par les élèves – amendement

RÉSOLUTION CA-0053-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative à l'usage illicite des drogues et stupéfiants par les élèves*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 11 février 2021 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par madame Corinne Clermont, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et d'amender la *Politique relative à l'usage illicite des drogues et stupéfiants par les élèves*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2020- 2021- 013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative à l'expulsion d'un élève – amendement

RÉSOLUTION CA-0054-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative à l'expulsion d'un élève*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 11 février 2021 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par madame Corinne Clermont, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Corinne Clermont **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et d'amender la *Politique relative à l'expulsion de l'élève*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2020-2021-014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève – amendement

RÉSOLUTION CA-0055-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 11 février 2021 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par madame Corinne Clermont, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joëlle Barrette **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et d'amender la *Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2020-2021-015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 28 – RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Marie-Claude Brousseau, porte-parole du comité des ressources humaines fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 27 janvier 2021.

Orientation en lien avec la sous-traitance pour les contrats de services en entretien ménager

RÉSOLUTION CA-0056-21

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Baie-James a rempli ses obligations prévues à la clause 7-5.00 de la convention collective S1 2015-2020 du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'intention du Centre de services scolaire d'attribuer du travail à forfait pour motif d'impératifs budgétaires;

CONSIDÉRANT que cela n'a pas pour effet de causer ni mise à pied, ni disponibilité, ni rétrogradation entraînant une diminution de traitement, ni réduction des heures de travail parmi les personnes salariées régulières du Centre de services;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues en comité de relations de travail « travail à forfait » sur l'organisation du travail du personnel de soutien et sur les alternatives au travail à forfait;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines s'est réuni le 27 janvier 2021 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Marie-Claude Brousseau, porte-parole du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines à l'effet de lancer la procédure d'appels d'offres publics pour l'attribution des contrats de services en entretien ménager dans 13 des 14 bâtiments du Centre de services scolaire de la Baie-James, qui auront une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025 **ET** de procéder à l'affichage d'un poste à temps partiel (41,94 % ou 16,25 heures/semaine) de concierge classe II, pour l'école Beauvalois à Val-Paradis. À défaut de combler le poste de concierge classe II à la suite des affichages, le Centre de services scolaire retournera en appel d'offres public pour l'entretien ménager de cette école d'ici le 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Offre de services complémentaires en formation générale des jeunes sur le territoire – recommandation du comité de répartition des ressources

RÉSOLUTION CA-0057-21

CONSIDÉRANT les besoins en personnel identifiés par les directions d'école pour dispenser les services complémentaires;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources le 9 février 2021, quant à la mise en place des services complémentaires centralisés sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine les recommandations du comité de répartition des ressources quant à l'offre de services complémentaires centralisés sur le territoire pour l'année scolaire 2021-2022, et ce, en respect de l'article 261 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 31 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration.

Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation N° A3 et A4 à l'école

RÉSOLUTION CA-0058-21

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2021-05 – Remplacement des systèmes de ventilation N° A3 et A4 à l'école Le Filon »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 février 2021, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par la firme Unigec;

Le Filon de Chapais

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de ventilation N° A3 et A4 à l'école Le Filon de Chapais à l'entreprise *Ferblanterie Climair Inc.* de Jonquière, pour un montant de sept cent cinquante-deux mille trois cents dollars (752 300 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 4 à l'école La Porte-du-Nord de Chibougamau

RÉSOLUTION CA-0059-21

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2021-02 – Remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 4 à l'école La Porte-du-Nord »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 février 2021, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par la firme Unigec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Simard **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 4 à l'école La Porte-du-Nord de Chibougamau à l'entreprise *Ferblanterie Climair Inc.* de Jonquière, pour un montant d'un million quatre cent trente-quatre mille trois cents dollars (1 434 300 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 3 à l'école Boréale de Lebel-sur-Quévillon

RÉSOLUTION CA-0060-21

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2021-08 – Remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 3 à l'école Boréale »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 février 2021, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par la firme SNC Lavalin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Élisabeth Renaud **ET RÉSOLU** d’octroyer le contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de ventilation N° 1, 2 et 3 à l’école Boréale de Lebel-sur-Quévillon à *Les Entreprises Lanoix et Larouche Inc.* de St-Félix-de-Dalquier, pour un montant de sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (789 999 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Octroi de
contrat pour
l’acquisition
d’un
simulateur
de foreuse de
surface sur
chenilles
pour le
Centre de
formation
profession-
nelle de la
Baie-James**

RÉSOLUTION CA-0061-21

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public « 2021-17 – Acquisition d’un simulateur de foreuse de surface sur chenilles pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James »;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 18 février 2021, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l’analyse des soumissions effectuée par l’équipe du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, en collaboration avec le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Centre de formation professionnelle de la Baie-James et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joëlle Barrette **ET RÉSOLU** d’octroyer le contrat pour l’acquisition d’un simulateur de foreuse de surface sur chenilles pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James à l’entreprise *Épiroc Canada Inc.* de St-Apollinaire, pour un montant de sept cent soixante-quatorze mille six cent soixante-treize dollars et soixante-douze cents (774 673,72 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Octroi de
contrat pour
les travaux
de réfection
de la toiture
de l’école La
Porte-du-
Nord de
Chibouga-
mau –
Phase 1**

RÉSOLUTION CA-0062-21

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public « 2021-03 – Réfection de la toiture de l’école La Porte-du-Nord – Phase 1 »;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 23 février 2021, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l’analyse des soumissions effectuée par Robin Pelletier, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’octroyer le contrat pour l’exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jimmy Larochelle **ET RÉSOLU** d’octroyer le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de l’école La Porte-du-Nord de Chibougamau - Phase 1 à l’entreprise *Poly-Toiture Inc.* de Jonquière, pour un montant de cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent trente-cinq dollars (596 635 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 37 – NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur général, M. Michel Laplace, informe les membres que le règlement du ministre déterminant les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone n'est toujours pas disponible.

Ce point sera reporté ultérieurement.

POINT 38 – COMITÉ DE PARENTS

La présidente du comité de parents, Mme Jacynthe Allaire, fait le suivi des points traités lors de la séance ordinaire du 15 février 2021.

POINT 39.1 – PRÉSENCE DES ÉLÈVES EN CLASSE (3^E, 4^E ET 5^E SECONDAIRE)

Le directeur général, M. Michel Laplace, mentionne aux membres du CA que plusieurs parents demeurent préoccupés de la poursuite de l'enseignement à distance pour les élèves du secondaire (3, 4 et 5) en « zone orange », qui a un impact négatif sur la motivation et la réussite des élèves.

Après échanges et discussion, les membres du CA mandate le directeur général pour faire part de leur souhait d'un allègement à court terme, auprès des différentes instances, afin que les élèves puissent retourner en classe à temps plein.

POINT 39.2 – VERSEMENT DES ALLOCATIONS DE PRÉSENCE ET AUTRES FRAIS À COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le directeur général, M. Michel Laplace, apporte quelques précisions quant à l'application du règlement. La secrétaire générale fera parvenir, par courriel, les documents et formulaires à compléter pour l'ouverture du dossier. La date limite a été fixée au 1^{er} mars 2021.

POINT 40 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance en mode virtuel.

Levée de la
séance

RÉSOLUTION CA-0063-21

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jimmy Larochelle **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est à 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale